



Facture du smur de 800 euros

Par **elsa73**, le **08/02/2015** à **12:52**

Je viens de recevoir une facture du smur de 800 euros.

Suite a un petit malaise vagal , des passants ont appelé les pompiers, qui ont appelés le smur (Et ce sans que je sois au courant).

Le pompiers sont intervenus, mais étant de nouveaux tout à fait en état,ils n'ont rien fait. Ils ont voulu prévenir le smur, mais ceux ci arrivaient, et du coup leur intervention c'est limitée à communiquer avec les pompiers.

Deux mois après je reçois une facture, j'ai 19 ans et suis étudiant, j'ai une mutuelle, mais je ne peux avancer les 800 euros (que je n'ai pas)

Quels sont mes recours

Merci pour vos réponses

Par **miyako**, le **08/03/2015** à **10:22**

Bonjour,

Si vous avez une mutuelle qui vous couvre,le SMUR peut se faire payer directement auprès de votre mutuelle ,si vous leur communiquez les références.

Amicalement vôtre

suji KENZO